ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle des parents

École Notre-Dame du Sourire
le 5 septembre 2023 à 18h30
à la cafétéria

1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

2.0 Nomination d'un secrétaire d'assemblée ;

3.0 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2022 ;

4.0 Présentation du projet et des chantiers de l'école pour l'année 2023-2024 ;

5.0 Information sur le rôle du CÉ et le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat ;

6.0 Nomination d'un président d'assemblée ;

7.0 Élection des représentants des parents 3 pour un mandat de deux ans au Conseil d'établissement ;

8.0 Élection des représentants des parents substituts 1 pour un mandat de 1 an au Conseil d'établissement ;

9.0 Élection du représentant de l'école et de son substitut au Comité de parents (dois faire partie des parents du CÉ) ;

10.0 Formation d'un organisme de participation des parents ;

11.0 Levée de l'assemblée.